Extrait N° 6 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 19 JUIN 2009

L'an deux mil neuf, le dix neuf juin, à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le **11 juin 2009** et que le nombre des membres en exercice étant de **29**, le nombre des membres présents est de **26**.

Le Maire,

Présents : M. MONDON René - Mme BAILLIF Line Rose - M. DENNEMONT Jean Daniel - Mme ZETTOR Jacqueline - M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline - M. ESCHYLE Gilles – Mme MEZINO Sylvaine - M. BENARD Alex – Mme HEBERT Monique - M. RIVIERE Lucien - Mme MARCHAND Gladys - Mme LAMOLY Viviane – M. SERMANDE Jean Pierre Mme RIVIERE Suzette – Melle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle — M. RIVIERE Raphaël – M. BADER Ricardot - M. CLOTAGATIDE Vincent – Mme CADERBY Colette - M. FERRERE Eric - M. GRONDIN Jacki - M. REMY Michel – Mme BETON Fernande.

Procuration : Mme JULLIEN Marie Josée***** a donné mandat à Mme BAILLIF Line Rose - M. FRINGUE Mikaël a donné mandat à Mme MARCHAND Gladys - Mme BARET Liliane***** a donné mandat à M. MONDON René.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de M. **CLOTAGATIDE Vincent** comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, M. CLOTAGATIDE est désigné pour en assurer les fonctions.

- **Mme JULLIEN Marie Josée et Mme BARET Liliane sont arrivées au moment de la discussion de la 5ème affaire.**

& &
&

AFFAIRE N° 6 / Comptes de gestion de l'exercice 2008
- Compte principal
- Compte annexe du service de l'eau potable
- Compte annexe de l'assainissement
- Compte annexe de la régie funéraire
- Compte annexe du SPANC

Le conseil est invité à se prononcer sur les comptes de gestion de Madame la Trésorière de SAINT LOUIS pour l'exercice 2008.

…/…

Mairie des Avirons

Les comptes de gestion présentés, tant pour le compte principal que pour les comptes annexes de l'eau, de l'assainissement, du service funéraire et du SPANC, donnent les résultats identiques à ceux des comptes administratifs du Maire.

Les résultats étant en tous points conformes, il est proposé au conseil de donner quitus à Madame la Trésorière pour sa gestion au titre de l'exercice 2008.

Le conseil municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2008 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par Madame la Trésorière principale, accompagnés des états de développement de compte de tiers ainsi que l'état actif, l'état passif, l'état des restes à réaliser et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2008,

Après s'être assuré que Madame la Trésorière Principale a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2007, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les comptes administratifs du Maire et de gestion de Madame la Trésorière Principale sont en concordance,

1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2008,

2) Statuant sur le budget de l'exercice 2008 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

A l'unanimité :

- A déclaré que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2008 par Madame la Trésorière Principale de SAINT LOUIS n'appellent ni observation, ni réserve de sa part,

- A donné quitus à Madame la Trésorière de SAINT LOUIS pour sa gestion 2008 des comptes communaux.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

Mairie des Avirons